
RÉNOVATION DE L'ENQUÊTE TERUTI

Bertrand BALLET

SSP – Ministère de l'Agriculture

bertrand.ballet@agriculture.gouv.fr

Mots-clés :

Résumé

La couverture et l'utilisation des sols font l'objet d'une forte demande d'informations chiffrées en raison de la montée en charge des préoccupations environnementales. En France, le dispositif législatif mis en place depuis 2010 témoigne de la volonté des pouvoirs publics de limiter la perte des terres agricoles, de réduire le rythme d'artificialisation des sols, de préserver la biodiversité. L'observatoire national des espaces agricoles naturels et forestiers est créé en 2014 et, en 2015, l'artificialisation des sols devient un des 10 indicateurs de richesse nationale.

L'enquête TERUTI est un dispositif statistique d'observation du sol parmi les plus anciens en Europe. Amorcée à la fin des années 1960, elle couvre la totalité du territoire métropolitain depuis 1982 et inclut 3 départements d'outre-mer depuis 2005. C'est une enquête aréolaire par sondage dont l'unité enquêtée est une portion de territoire, généralement une placette circulaire de 3 mètres de diamètre. La couverture et l'utilisation du sol y sont relevées chaque année par un enquêteur. Les surfaces des placettes ainsi qualifiées sont ensuite extrapolées de façon à représenter les 550 000 km² du territoire métropolitain.

En 2017, la méthodologie de l'enquête a été fortement rénovée pour d'une part, prendre en compte l'existence de bases de données géolocalisées plus nombreuses et accessibles et, d'autre part, améliorer la précision des surfaces estimées, à moindre coût. La base de sondage de l'enquête TERUTI est désormais constituée d'une nouvelle grille de points compatible avec la directive Inspire. Chaque point de cette grille dense (1 point tous les 250 mètres) est qualifié par intersection géomatique avec les bases de données géographiques et administratives existantes. Les fichiers de l'IGN (BD TOPO, BD FORET) fournissent de l'information sur les plans et les cours d'eau, les infrastructures routières et ferroviaires, les bâtiments et les massifs forestiers. Le registre parcellaire graphique du Ministère de l'Agriculture géolocalise les parcelles agricoles éligibles aux aides de la PAC. Enfin, un plan de sondage stratifié est élaboré selon la probabilité d'observer à terme un changement d'occupation du sol. Les strates où la couverture est pérenne (eaux, infrastructures, bâti, cœur de forêt) ou connue de façon régulière (parcelles agricoles) ne sont pas enquêtées sur le terrain. A l'inverse, l'échantillon de points à collecter in-situ couvre davantage les anciennes terres agricoles, le littoral ou les zones périurbaines peuplées que les campagnes isolées. Certains points difficilement accessibles sont photo-interprétés en bureau à partir des photos aériennes ou satellites disponibles.

La présentation visera à présenter les principales innovations mises en œuvre dans la conception de la nouvelle enquête et les bénéfices qui en sont escomptés. Elle évoquera aussi les pistes d'évolution envisageables pour l'avenir, en lien avec la mise à disposition d'un large public de données satellitaires et les possibilités offertes par les techniques de télédétection et d'interprétation automatique des données satellites. En particulier, depuis 2017, une carte nationale d'occupation des sols (OSO) est produite automatiquement par le laboratoire Cesbio à partir des photographies du

satellite Sentinel-2 et une confrontation entre les observations de terrain de TERUTI et la carte OSO est prévue en 2018.